

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

13^e

Conférence Régionale

8 et 9 novembre 2007
Quiberon (56)



FORUM
sur l'égalité
Femmes-Hommes

7 novembre 2007
après-midi



Fonds Social Européen

Les travaux de la 12^e Conférence du Comité Régional avaient débouché sur des décisions qui ont servi de fil conducteur aux trois années qui viennent de s'écouler, notamment en ce qui concerne les enjeux revendicatifs régionaux, illustrés par les positions et interventions de la C.G.T. dans les instances régionales, qu'elles soient institutionnelles (Conseil Régional, C.E.S.R., Préfecture de Région), paritaires, consultatives...

Trois collectifs ont été mis en place :

- Santé et protection sociale,
- Emploi et Formation professionnelle,
- Infrastructure et transport.

Les enjeux revendicatifs régionaux

peut se concrétiser sans services publics forts, éléments déterminants et structurants pour l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, la Région doit agir pour imposer aux services de l'Etat de prendre en compte les attentes et les besoins des territoires en matière de services publics.

Nous avons proposé :

- L'organisation d'**Etats Généraux des Services Publics sur la base des Pays**.
- **Une grande campagne pour le renforcement du service public de l'énergie** en phase avec les attentes des salariés et de la population, avec l'objectif de créer le rapport de force nécessaire.

Concernant le contrat de plan Etat/Région, nous exigeons que l'Etat puisse, dans les meilleurs délais, honorer l'ensemble des engagements souscrits à l'origine du contrat de plan et apporter une contribution supplémentaire pour mener à bien l'exécution de la totalité des engagements.

Concernant le financement de la L.G.V., il y avait ur-

Ce que nous avons décidé, au cours de la précédente conférence régionale, s'articulait autour :

- **Du développement de l'appareil productif et de l'amélioration des conditions sociales des salariés**

Développer de l'économie, avec tout ce que cela implique en termes d'emplois qualifiés, stables bien rémunérés avec de bonnes conditions de travail et une formation adaptée aux besoins d'aujourd'hui, doit être au cœur de tous les projets territoriaux. Notre région peut s'appuyer sur son potentiel industriel fort, l'automobile, l'agroalimentaire, les technologies d'information et communication, la construction navale civile et militaire, la recherche, la formation et ses plates-formes multimodales naturelles que sont les ports.

- **Du développement et de l'amélioration des services publics**

Donner de la cohérence au développement régional ne

Sommaire

• Les enjeux revendicatifs régionaux	p. 1
• L'économie sociale	p. 4
• L'activité C.G.T. au C.E.S.R.	p. 4
• Les collectifs régionaux	p. 5
- Protection sociale	
- Emploi, formation professionnelle	
- Infrastructures et transport	

gence à dégager des fonds pour la réalisation du projet.

Sur les aides financières régionales, nous insistons pour que les soutiens financiers soient attribués à partir de nouveaux critères, notamment sociaux et environnementaux, en renouvelant notre proposition de **création d'une commission régionale d'évaluation et de contrôle des aides publiques octroyées aux entreprises**.

L'exigence d'une réforme fiscale pour plus de justice et d'efficacité économique nous a amené à réclamer la **création d'un fonds régional d'investissement** alimenté par les aides publiques et par l'épargne de la population.

Nous avons aussi exprimé des propositions concernant : la Sécurité Sociale Professionnelle, la recherche, la décentralisation, le transfert des TOS, les ports bretons, les aéroports, la santé en Bretagne, l'éducation, les arsenaux, les technologies de l'information et communication, les activités touristiques et culturelles, **la reconnaissance et des moyens pour les organisations syndicales**.

Ces enjeux constituent des références pour notre démarche revendicative régionale

Nous avons porté ces enjeux revendicatifs régionaux à la connaissance du Président du Conseil Régional au cours d'une rencontre le 31 janvier 2005.

Ils ont été au cœur de notre activité et ont nourri nos interventions, ceci dans un contexte régional qui a connu des évolutions depuis la dernière conférence et tout particulièrement depuis le 28 mars 2004, date de l'arrivée d'une nouvelle majorité au niveau de l'exécutif régional, confronté à l'élargissement des compétences régionales durant ces trois dernières années.

Cette nouvelle donne politique s'est traduite par des évolutions sensibles sur des dossiers régionaux visant à contribuer au développement économique et social de la Région. Cela s'est matérialisé dans les contrats de projets régionaux 2007-2013.

Le CESR, a été régulièrement informé par la Région de l'état d'avancement dans l'élaboration du contrat de projets, il n'a pas été associé aux négociations notamment au niveau de la conférence territoriale qui s'est réunie 8 fois sur le sujet.

Mais nous sommes uniquement dans une démarche de consultation en excluant totalement une démarche de concertation.

La démocratie sociale, la démocratie participative, aujourd'hui présentes dans nombre de discours, auront été les parents pauvres de ce contrat de projets.

Le contrat de projets 2007-2013, s'est traduit par une contractualisation avec l'Etat qui n'a pas été propice à une élaboration sereine d'un contrat qui engage la Bretagne et ses habitants pour de nombreuses années.

La précipitation dans le calendrier et la proximité d'élections politiques majeures ont parasité le contenu de cette négociation.

Cette conduite, au pas de charge, du contrat de projets illustre l'absence de démocratie sur la stratégie de l'Etat en Région.

Les organisations syndicales ne sont informées et ne peuvent donc intervenir qu'une fois, et une fois seulement, que les choix sont arrêtés.

Le lobbying se substitue aujourd'hui à la démocratie. C'est ce qui nous a amené à engager une démarche unitaire pour interpeller le Président du Conseil Régional.

Le principe du contrat de projets, allié à celui des pôles de compétitivité, conduira inévitablement à une concurrence entre les territoires, à des déséquilibres d'une Région à l'autre, puisque l'Etat assurera de moins en moins de régulation.

C'est au regard de ces considérations, que nous avons analysé le contrat de projets Etat/Région Bretagne 2007-2013

Nous constatons un manque de perspectives régionales dans le **domaine énergétique** pour ce qui concerne la production et la distribution.

Si nous approuvons pleinement les moyens affectés au développement des énergies renouvelables, aux économies d'énergie, ainsi que ceux qui seront consacrés pour faire face aux questions de réchauffement climatique, nous ne pouvons pas faire l'autruche en éludant la question de la production et de la distribution d'énergie nécessaire en Bretagne. L'énergie est au cœur du développement économique et il y a d'énormes carences dans notre Région.

Il est temps de sécuriser les approvisionnements, notamment de la pointe Bretagne.

C'est de la responsabilité de l'Etat et on ne retrouve rien de concret dans le contrat de projets.

En matière de transport, les projets concernant les grandes infrastructures sont pris en compte, mais pas ceux concernant les besoins locaux, reportant ainsi sur les collectivités locales les investissements en matière d'infrastructures régionales ou interrégionales.

Nous avons dénoncé l'attitude de l'Etat concernant le grand projet N°4 « développer une politique maritime intégrée », qui oblige la Région à limiter ses ambitions alors qu'il faudrait, au contraire, impulser une véritable politique maritime en Bretagne ainsi qu'au niveau national.

Encore une fois, l'Etat manque à sa parole et fait supporter la décentralisation des ports de commerce de Brest, Lorient et St Malo à la Région, aux collectivités locales et aux CCI, donc pour une bonne part, à nos impôts locaux. Le gouvernement favorise la **compétitivité entre les ter-**

ritoires et fragilise l'emploi, en lieu et place d'une réelle complémentarité construite sur la base de coopérations et de mises en commun des compétences de chacun.

Nous avons réaffirmé notre revendication de mettre en œuvre des **critères de haute qualité sociale et environnementale pour l'attribution des aides publiques**.

Nous avons également demandé la **mise en place de représentants des salariés partout et, notamment dans les cinq pôles de compétitivité que compte la Bretagne** :

- Deux à vocation mondiale : le pôle image & réseaux dans les technologies de l'information (Brest, Rennes, Lannion) et le pôle mer (Brest).
- Trois à vocation nationale : le pôle Valorial dans l'agroalimentaire et les pôles automatique haut de gamme et viande et produits carnés.

Pôles d'excellence dans leurs domaines, les pôles de compétitivité s'appuient sur une collaboration entre entreprises, unités de recherche et centres de formation pour favoriser l'innovation au service du développement économique.

Cette démarche est en complète adéquation avec la politique économique de la Région Bretagne : une stratégie de développement des filières d'activités bretonnes fondée sur un rapprochement entreprises-recherche-formation pour stimuler l'innovation.

- Quelles sont les entreprises concernées ?
- Quelle implantation C.G.T. ?
- Quelle place y ont les organisations syndicales ?
- N'y a-t-il pas nécessité de réunir les syndicats par pô-

Des dossiers qui nous ont permis de faire avancer nos propositions et notamment sur :

- **Les transports,**
- **L'énergie,** avec notre participation dans les groupes de travail mis en place par le Conseil Régional,
- **Les financements publics et le contrôle,**
- **La conditionnalité des aides publiques,** au travers de la Charte de progrès sur laquelle nous sommes intervenus et qui est très décriée par le MEDEF régional,
- **La sécurisation des parcours professionnels,**
- **L'égalité professionnelle,** qui s'est traduite par notre participation aux initiatives du Conseil Régional mais également par celles prises par notre organisation,
- **Le potentiel industriel de la région,**
- **La politique maritime,**
- **Les nouvelles technologies (TIC),**
- **L'économie sociale,**
- **La stratégie foncière régionale.**

les ?

Les contrats de pays (2006-2012) ont fait l'objet d'une contractualisation avec la Région.

Ainsi les schémas régionaux sur l'énergie, le tourisme, le développement économique constituent un volume d'orientations et de propositions pour la Région qui ont été discutés, validés et que nous devons suivre dans la concrétisation au niveau des Pays.

Quelle place allons-nous prendre dans les Conseils de développement ?

Ainsi on peut considérer qu'il y a **4 grands champs d'intervention** au niveau régional :

- le développement économique, l'activité industrielle, la recherche et l'innovation,
- l'emploi, les conditions de travail, la santé dans les territoires,
- la formation professionnelle initiale et continue,
- les politiques de transport et d'infrastructures en Région.

Au regard de la situation et du diagnostic que nous pouvons faire sur la région, ses points forts et ses points de faiblesse, ainsi que des dossiers en cours, les enjeux prioritaires pour le développement économique et social de la région pourraient s'articuler autour **des axes suivants** :

- **Le développement durable** doit être le fil conducteur de cette construction et doit transcender les politiques publiques qu'elles soient locales, régionales, nationales, européennes, internationales.

L'image de la région, son exemplarité dans ce domaine constitue et constituera un facteur déterminant.

- **L'attractivité de la Bretagne** ne pourra que se renforcer en valorisant ses atouts (littoral - tourisme - transports collectifs - ses produits).
- **La reconquête de l'eau** qui constitue un point de faiblesse doit toujours être une priorité.
- Dans ce sens, la question de **l'énergie** reste un axe stratégique déterminant pour le développement économique et social.
- **La redynamisation de notre potentiel industriel**

La Bretagne comprend quatre grands secteurs d'activité :

- Agroalimentaire
- Automobile
- Télécommunications
- Industrie navale (Construction et déconstruction)

Il est donc nécessaire d'assurer la pérennité des piliers de notre industrie avec des emplois de qualité (qualifications, rémunérations) qui permettent notamment de maintenir en Région les jeunes diplômés.

- **La territorialité.** Les collectivités territoriales, les pays sont des lieux de décision, de concertation, d'aménagement du territoire et d'organisation des services publics et de la santé.
- **La maritimité. Elle constitue un atout pour notre région et un axe revendicatif déterminant.** Dans ce cadre, au delà des plates-formes naturelles que sont les ports bretons pour le développement économique de la région, le port de Brest peut devenir un port de référence pour la Région Bretagne. Autres propositions complémentaires qui pourraient être retenues :
 - L'école nationale de la marine marchande de St Malo
 - La question des réserves foncières (zones portuaires)
 - Les autoroutes de la mer.
- **Les services à la personne.** Dans une région attractive pour les retraités mais aussi les actifs, émergent des besoins nouveaux et massifs, notamment dans les zones rurales. Là où les services publics devraient répondre aux exigences, on voit fleurir des structures associatives ou à but lucratif.

Avec les mandatés, il nous faut instaurer des rencontres régulières entre les élus et mandatés dans des instances régionales. (COPIRE, CCREFP, AEB, ARACT...)

Organiser des rencontres CGT au niveau des Régions concernées par des projets communs sur les transports, la maritimité, par filières, telle que l'automobile, l'agroalimentaire.

- Concernant **les services publics**, qui est une question transverse, l'organisation d'assises des services publics par pays est toujours une nécessité. Est-ce que cela ne permettrait pas de réactiver l'activité C.G.T. sur les territoires couverts par les conseils de développement ?

L'économie sociale

Elle est un acteur économique majeur composé essentiellement des coopératives, des mutuelles et d'un vaste secteur associatif.

Les entreprises de ce secteur se réclament de valeurs démocratiques. La CGT, qui place la démocratie au cœur des enjeux de transformation du travail et de la société, ne saurait demeurer indifférente au particularisme de ce secteur.

En effet, dans son action pour promouvoir un nouveau mode de développement, la CGT se prononce pour des

entreprises socialement responsables.

C'est dans ce cadre que la CGT considère que l'Economie Sociale est, à la fois :

- un terrain syndical d'innovation et de proposition,
- un terrain revendicatif, d'intervention pour la justice sociale,
- un terrain de confrontation, d'échange, d'écoute avec de multiples acteurs partenaires, économiques, politiques, dans le cadre d'un vaste mouvement à construire pour le progrès social.

L'économie sociale, un acteur économique à part entière contribue simultanément au développement économique, social et territorial de la Bretagne

Les données statistiques de l'INSEE montrent que l'économie sociale est un acteur majeur de l'emploi et donc de l'économie régionale.

L'économie sociale en Bretagne : créatrice d'emplois entre 1988 et 2002, elle compte aujourd'hui 125 000 emplois dans 12 500 établissements représentant près de 12 % des emplois salariés du secteur privé.

Les enjeux revendicatifs du secteur de l'économie sociale sont de trois ordres :

- **construire des modes de réponse aux besoins alternatifs à ceux des entreprises capitalistes,**
- **agir pour la reconnaissance et le développement d'un secteur de l'économie sociale préservé d'une marchandisation de toutes les activités humaines,**
- **construire dans les entreprises de l'économie sociale de forts systèmes de garanties collectives.**

Poursuivre les négociations du dialogue social dans l'économie sociale qui s'est traduit tout récemment par la signature d'un accord national sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

L'activité C.G.T. au C.E.S.R.

Dans notre démarche revendicative pour faire prendre en compte nos analyses et propositions, le CESR constitue un point d'appui.

Notre représentation dans cette instance consultative régionale est sous la responsabilité du Comité Régional, sur la base de propositions des Unions Départementales.

Les représentants(es) CGT au CESR sont des militantes et militants avec un mandat qui s'exerce sous la responsabilité permanente de l'organisation.

Aussi, dans ce sens, notre représentation syndicale diversifiée a donc toujours pris appui sur :

- l'activité CGT en Région,
- les actions revendicatives,
- les revendications et propositions professionnelles et interprofessionnelles,
- les analyses et orientations confédérales et fédérales,
- les repères revendicatifs régionaux confédéraux et fédéraux.

Cela a constitué une démarche permanente de la délégation CGT au CESR.

Celle-ci a été le relais des luttes, expression des analyses et propositions dans les commissions, sections, groupes de travail et plénières dans le cadre des avis et des études.

Les contacts, les rencontres avec les responsables d'organisations CGT sur les sujets traités au CESR ont été une préoccupation prioritaire de la délégation CGT.

Il s'agit d'une responsabilité essentielle qui doit évidemment se poursuivre, s'améliorer par une plus grande interactivité, plus concrète et efficace entre les membres de la délégation et les organisations CGT de la Région.

L'information montante et descendante est en effet primordiale pour notre activité.

Dans ce sens, la publication régulière des comptes rendus de celle-ci dans Rapid'info, a beaucoup contribué à faire connaître la place et le rôle du CESR dans notre démarche revendicative sur le territoire régional en lien avec les compétences du Conseil Régional.

Cela a contribué également à valoriser notre participation dans cette instance consultative, à mettre en évidence la place prise dans les débats sur des sujets déterminants de l'activité économique et sociale régionale.

A ce stade, il est donc nécessaire de souligner l'intérêt que nous devons porter à la composition de notre délégation.

Tous ses membres doivent être en prise directe avec l'activité de la CGT, ses organisations locales départementales et régionales.

Issus(es) d'un secteur professionnel, ils doivent être aussi en capacité de maîtriser l'ensemble des réalités régionales afin d'assumer des responsabilités à tous les niveaux des instances du CESR (Vice-présidence de l'assemblée, Bureau, Présidence ou Vice-présidence de commission, section, groupe de travail).

Au regard de ce bilan, notre activité sur les pays, avec

dans ce cadre, notre investissement dans les Conseils de développement qui constituent également des lieux où nous pouvons faire valoir nos propositions en assurant une plus grande cohérence de notre activité régionale en lien avec la délégation CGT au CESR, sous la responsabilité du Comité Régional.

Composition de la future délégation C.G.T. au C.E.S.R.

- BOUDET Patrice - Cheminot (35)
- COATRIEUX Jean-Edmond - Equipement (22)
- DESCHAMPS Bénédicte - Fonctionnaires territoriaux (56)
- GAULTIER-LEFEUVRE Annie - Impôts (35)
- JOURDEN Guy - FAPT (29)
- LENEVEU Thierry - AFPA (56)
- LE PICHON Olivier - Enseignant (29)
- ROBIN Joëlle - Fonctionnaires territoriaux (22)
- THOMAS Marie-France - Assedic (29)

Les collectifs régionaux

Le collectif protection sociale

Les questions de protection sociale et de santé traversent particulièrement l'espace régional et ceci pour plusieurs raisons :

- Spécificité régionale de la population et de la vie au travail,
- Outils institutionnels ou (et) autres, au carrefour de cette spécificité,
- Nécessité et urgence de travailler mieux et plus dans la C.G.T. sur ces questions (syndicats d'entreprise, élus et mandatés, territoires, professions, UCR) en travaillant en réseau.

Un collectif de travail régional sur ces questions, pour qui ? Pour quoi ?

Un outil souple, passerelle, croisement et aiguillon entre les territoires, les professions, les domaines concernés.

Les obstacles à dépasser

Le chacun chez soi, le chacun pour soi
Le cloisonnement

Les atouts

La C.G.T. est implantée dans les entreprises, avec des élus, des camarades mandatés par les U.L., les U.D., la Région, les professions, qu'il convient de chercher à faire travailler ensemble.

Un collectif de travail, avec qui ? Quelles activités ? Quelles limites ?

L'idée de départ, de désigner deux Camarades pour chacun des départements, a évolué en fonction des domaines concernés, de l'implication de chacun, des nécessités et des possibilités.

Périodicité de l'activité

Le principe d'une réunion par trimestre n'a pu être tenu en fonction de la disponibilité des Camarades.

• **Il nous faut gagner en :**

- Périodicité,
- Interactivité,
- Fonctionnement en réseau (réunion, courriel, téléphone, réunions téléphonées)

Les réalisations concrètes

• **L'information**

Éléments amenés dans plusieurs Rapid'Info

• **L'échange**

Conférences téléphonées et/ou courrier avec les 4 U.D. sur initiative ou mandatement.

• **Formations spécifiques**

- Avec l'ISSTO : Santé et territoires (deux stages)
- Harcèlement et souffrance au travail (deux stages environ 35 participants)

• **Les rencontres initiées sur différents domaines**

- **Santé au travail**

Rencontre avec l'espace confédéral santé au travail et CTR, CRAM, ORST, ANACT : peu de participants

- **C.G.T. et mutualisme**

Deux rencontres à la confédération et pour éviter l'effet « grand messe », décision de départementaliser les échanges : 29 : fait ; 35 : fait ; 22, 56...

- **La sécurité sociale**

Rencontre administrateurs des caisses de Bretagne avec les responsables des syndicats des caisses de Sécurité Sociale avec participation de la Fédération des organismes sociaux en novembre 2006 : 52 participants.

- **La retraite**

L'idée initiale de faire deux journées d'étude régionales pour « former des formateurs » sur ces questions, avant l'été 2007, n'a pu se faire d'où la tenue d'initiatives par département :

- 29 : deux journées d'étude d'été ; 77 présents, 23 syndicats.

• **Les mandatements**

- **ARACT**

La C.G.T. a contribué à créer une ARACT régionale ; deux Camarades sont mandatés : Laurent PILLITERI (29) et Patrick HUBERSCHWILLER (35). Problématique : travailler en réseau avec nos syndicats d'entreprise, particulièrement les petites entreprises.

- **Comité de concertation régional des URSSAF.**

Une Camarade de l'URSSAF des Côtes d'Armor a été désignée : Marie-Claude LE MERER

• **Quelques domaines d'activité à creuser**

- Le travail en réseau
- Handicap et travail
- Santé et travail, santé au travail
- Bataille pour une retraite solidaire
- CPAM, CAF, URSSAF : de la départementalisation à la casse de l'outil : comment gagner sur nos aspects revendicatifs en créant (ou recréant) des liens dans la C.G.T., avec les assurés sociaux.

• **Objectifs année 2008**

- 1 stage ISSTO : thème à définir
- Assises régionales santé au travail
- Vieillesse et dépendance en Bretagne
- Gagner une rencontre sur ces questions (syndicats, aides à domicile, USR, USD santé, USD territoriaux, mandatés régionaux) à partir d'initiatives prises dans chaque département (déjà réalisé dans le Morbihan, en cours dans le Finistère).

Composition du collectif protection sociale

CAEROU Philippe - CPAM—CTR—URCAM (22)
 CHAPET Christiane - CAF (35)
 DENEZ Marcel - Mutualité (29)
 JEZEQUEL Jean-Yves - CAF-USR (29)
 LAUNAY Eugène - Région C.G.T. Santé (35)
 LENEVEU Thierry - C.E.S.R. (56)
 MOISAN Jean-Yves - CPAM-URCAM-UCANSS (35)
 ROUE Michel - Responsable du collectif régional (29)

Le collectif emploi

formation professionnelle

En 2005, le stage régional **Emploi-Formation Professionnelle** avait été annulé faute de participants, alors que se mettait en place la réforme du système de formation en France suite à l'ANI (Accord National Interprofessionnel) de septembre 2003.

Les enjeux de la formation pour les salariés restent déterminants, un nouveau droit est apparu sous la pression des Organisations Syndicales de salariés (le DIF) et l'on s'aperçoit qu'en Bretagne, les militants ne s'emparent pas de ce sujet à l'égal d'autres sujets, comme terrain de revendications.

Et pourtant, de nombreux aspects du système, s'ils ne sont pas défendus par les salariés et leurs représentants, risquent d'être récupérés rapidement à son profit par le patronat. Quelques exemples :

- refus d'informer les salariés sur leurs droits à la formation, ou désinformation manifeste,
- les salariés fortement incités à utiliser leur DIF pour des formations utiles à l'entreprise,
- dérives sur le contrat de professionnalisation,
- utilisation de l'entretien professionnel comme entretien d'évaluation,
- incitation à se former hors du temps de travail, etc...

L'activité du collectif a donc été réactivée, avec comme objectif identifié la tenue du stage **Emploi-Formation Professionnelle** en 2006.

Information et formation des syndiqués

Ce premier objectif a été atteint, puisque le stage a eu lieu en 2006 à Colpo avec 8 participants et, en 2007, à Rennes avec 13 participants. A ce dernier stage, est intervenue comme invitée Corinne Nicol de Morlaix, à propos du contrat de transition professionnelle qu'elle a analysé au regard des orientations de la CGT.

Ain de sensibiliser les militants, chacune des UD a été contactée pour envisager une journée ou demi-journée d'information-débat, sur un thème lié à la formation ; aucune suite n'a été donnée à ces propositions.

Les militants chargés des stages départementaux Eco-CE ont été contactés, nous leur avons proposé d'intervenir une journée sur les questions de formation : Catherine Bigot est intervenue en 2006 sur le stage de St Brieuc et celui de Rennes. Il n'y a pas eu d'autre demande, en particulier en 2007.

Le collectif a tenu un stand aux rencontres des CE à Quimper en Novembre 2005. A la suite, il a été sollicité par le syndicat des ASSEDIC pour une journée de formation qui s'est tenue à l'UD 35.

Nous avons également participé à une journée régionale organisée par le secteur Construction.

Perspectives

Information et formation sont indispensables mais ne sont pas des fins en soi. Toutes ces actions visaient à informer les militants afin qu'ils soient des relais sur le terrain et s'emparent des questions de formation en termes de revendications.

Le contenu du stage régional est nettement orienté sur les revendications de la C.G.T. dans ce domaine. Nous avons l'espoir que les participants aux stages appliquent par la suite leurs connaissances sur leur terrain d'action (entreprise, fédération, mandat, responsabilité syndicale ...).

En ce sens, lors de la préparation du stage régional 2007, nous avons recontacté les participants du précédent pour qu'ils viennent témoigner de ce qui avait avancé depuis dans leur entreprise. Il n'y a pas eu de retour positif, ne perdons pas espoir pour le suivant. Les participants au stage de 2007 ont demandé une journée d'approfondissement à la fin de l'année, cette journée sera proposée également aux participants de 2006.

L'idée des **journées départementales** à thème (DIF, Contrat de Professionnalisation...) pourrait être reprise, car maintenant la réforme est appliquée dans les entreprises, avec les dérives citées plus haut.

Nous gardons espoir de repérer dans la région, des entreprises et secteurs où la CGT aurait participé à faire avancer les droits des salariés en matière de formation. Le collectif pourrait diffuser ces expériences positives et appuyer d'autres. C'est aussi et surtout son rôle. Pour l'instant, nous n'avons pas réussi à identifier ces actions «exemplaires».

Les mandatés dans les OPCA tiennent aussi un rôle important pour pousser les revendications de la CGT et défendre les droits des salariés en matière de formation. Pour la 2^e fois, nous avons essayé de faire sauter le système installé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC pour se partager les présidences des 3 OPCA interpro, en dépit de toute démocratie.

Cette année, à l'occasion des renouvellements de présidents à l'AGEFOS, la CGT a revendiqué clairement et publiquement sa place et aucun mandaté des 5 Organisations Syndicales ne peut ignorer aujourd'hui qu'il y a un problème. Les choses ayant été mises sur la table, la CFDT commence à être gênée dans sa position. Rendez-vous dans 2 ans, en ayant préparé le terrain.

En attendant, la CFDT a proposé début septembre une rencontre intersyndicale des mandatés AGEFOS et OPCAREG, pour faire avancer deux sujets : l'information des salariés sur leurs droits par les OPCA (ils s'y refusaient

jusqu'ici) et la nécessité de faire un premier bilan qualitatif de la réforme en Bretagne.

La CGT a été chargée de rédiger un courrier commun aux présidents des 2 OPCA. Une rencontre du même type aura lieu en janvier pour faire le point sur l'avancée de ces revendications unitaires.

Il y reste 1 siège à pourvoir à l'AGEFOS-PME.

Composition du collectif emploi formation professionnelle

BIGOT Catherine - Formatrice EFP (35)
LE PICHON Olivier - Enseignant (29)
RACINNE Jean-Marc - AFPA (35)
ROUXEL Loïc - SAD (22)
URVOAS Gaëlle - FAPT (22)

Le collectif infrastructures et transport

A la Conférence de juin 2004, le Comité Régional s'était fixé l'objectif de créer un collectif autour des questions d'infrastructures et de transport, collectif animé par un Camarade cheminot, un de l'équipement et un marin.

Plusieurs réunions se sont tenues. Une avec l'ensemble des secteurs professionnels, l'autre avec les acteurs du transport, dans les U.L. et les U.D.

Force a été de constater que de nombreuses questions ont été soulevées à partir de constats mais où la « mise en tas » pour produire une orientation commune (du style cahier de revendications) n'a pu se réaliser.

Loin d'une analyse négative, cela doit au contraire nous permettre de dépasser nos difficultés et le jeudi 8 novembre, lors de l'atelier « Infrastructures et transport » nous aurons à y réfléchir ensemble.

Certes, il s'agit d'une activité transverse mais sa prise en compte doit dépasser les secteurs professionnels concernés et impliquer les territoires. Peut-être un des axes à travailler...

Cependant, des initiatives ont été menées et pour

n'en citer que deux :

La première, en lien avec l'actualité subie.

Il s'agit de la mise en œuvre et des conséquences de la loi sur la décentralisation d'août 2007, toujours contestée par la C.G.T. (voir les différentes déclarations). Deux réunions de travail et de réflexion se sont tenues sous l'égide du C.R.B. Cela a permis d'affiner notre position et de pouvoir pointer nos exigences. A ce sujet, un tract régional a été élaboré et inséré dans un Rapid'Info en 2005.

La seconde, c'est la tenue d'un stage I.S.T.T.O. dénommé « Infrastructures et transports ».

De divers horizons, quinze stagiaires -dont deux femmes, faut-il le souligner- y ont participé activement. L'évaluation globale a été très positive et notamment sur la journée où la construction revendicative de la C.G.T. a été abordée.

En effet, un intervenant de l'Union interfédérale des transports (U.I.T.) a exposé comment, sur la région Rhône-Alpes, ils ont mis une structure régionale U.I.T. en place (son rôle, ses résultats). Au delà de l'intérêt que cela a suscité dans ce stage, la question reste posée pour la région Bretagne :

- Faut-il mettre une structure, un réseau ou encore autre chose à inventer ?
- Faut-il s'en tenir à quelques collectifs locaux d'U.L. ou d'U.D. pour traiter ces questions ?

Là encore, réflexion et rendez-vous à la conférence régionale pour débattre et réfléchir ensemble de l'orientation et des objectifs de la C.G.T. sur ce sujet.

D'ailleurs, le Conseil Régional de Bretagne élabore en ce moment, un schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT) qu'il compte valider début 2008, c'est pourquoi nous aurons forcément à y revenir... ensemble, secteurs professionnels et territoires.

Composition du collectif infrastructures et transport

BOUDET Patrice - Cheminot (35)
MINNI Marc - Marins (35)
PERENNES Thierry - Equipement (56)